

Mairie

17 rue de la Libération

56800 GOURHEL

☎ 02.97.74.00.45

Fax: 02.97.73.35.81

✉ mairie@gourhel.com

🌐 www.ploermelcommunaute.bzh

GOURHEL INFOS

Bulletin communal d'informations

N°51/ Mai Juin 2022



Vie de la commune



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté municipal : Amende pour pollution

Face aux trop nombreux abus concernant le ramassage des ordures ménagères et les dépôts sauvages, la municipalité se voit dans l'obligation de sévir. De tels actes relèvent désormais d'une amende.

La déchèterie n'est qu'à 1 km de Gourhel, pourtant certains n'hésitent pas à laisser leurs cartons et autres détritiques à proximité des poubelles. Pour rappel, seul le contenu des poubelles est ramassé. Si vous disposez de détritiques ou encombrants non conformes au tri sélectif ou ne pouvant tenir dans les poubelles, il convient de les emmener à la déchetterie située dans la zone du bois vert.

Désormais, tout détritiques, carton, bidon et autre disposés à proximité des poubelles en espérant un éventuel enlèvement exposera le propriétaire à une amende de 150 euros.

De nombreux dépôts sauvages sont également constatés dans l'ancienne déchetterie. De telles pratiques coûteront désormais jusqu'à 15000€ au contrevenant.

Enfin, les voies qui mènent à la déchetterie sont régulièrement encombrées de déchets tombés des remorques et chargements mal sécurisés. Il est donc nécessaire de rappeler aux conducteurs qu'ils sont responsables de leur chargement. Ils doivent s'assurer que l'intégralité de ce dernier arrive à la déchetterie.

Pour rappel, la déchetterie est ouverte du mardi au Samedi de 9h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h50.

A moyen terme, l'ensemble des communes du territoire vont basculer sur une collecte « à la levée » (facturé en fonction du nombre de fois où vous mettez votre poubelle au ramassage). Il convient donc de prendre de bonnes habitudes dès maintenant.

Repas de cantine à 1 euro

Profitant du dispositif d'aides mis en place par l'état, la commune a fait évoluer la grille tarifaire de la cantine de l'école Jean de la Fontaine.

Depuis quelques mois, tous les élèves qui mangent à la cantine bénéficient d'un repas à 1 euro. Cette subvention profite ainsi aux parents d'élèves et à la commune : elle est intégralement financée par l'état.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elections présidentielles

C'est le dimanche 24 avril que c'est joué le dernier tour de l'élection présidentielle. Fort d'une participation de 80% des inscrits, les Gourhelois se sont exprimés dans les urnes.

Résultats définitifs au niveau national :

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	18 768 639	38,50	58,55
Mme Marine LE PEN	13 288 686	27,26	41,45

A Gourhel, les candidats ont obtenu :

60.80% des voix pour Mr Emmanuel Macron

39.20% des voix pour Mme Marine LE PEN



Champions au jeu d'échecs

Des Ce2, Cm1 et Cm2 de l'école Jean de la Fontaine ont participé au championnat régional d'échecs en équipe à Lannion.

L'équipe A finie première du championnat de Bretagne !

Un bel exploit pour des élèves qui ont débuté cette activité il y a quelques mois sous l'initiative du directeur de l'école, Mr Emmanuel Rousseau. Les vainqueurs et participants sont rentrés en fin de journée sous les ovations de leurs parents. Cette belle initiative qui prouve que l'école peut être plus qu'un simple lieu d'apprentissage « scolaire ».

L'aventure continue donc avec une participation de l'équipe aux championnats de France les 10, 11 et 12 juin prochain, à Brissac, à proximité de Montpellier !

Cérémonie du 8 Mai

C'est sous un ciel couvert que c'est déroulé cette célébration de l'armistice de la seconde guerre mondiale .

Alors que les tensions internationales nous rappellent la fragilité de la paix, cette cérémonie en l'honneur de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté revêt un sens particulier. La cérémonie c'est déroulée en présence du député Paul MOLAC, du commandant de gendarmerie M.FOURNET et de pompiers accompagnés de jeunes sapeurs pompier de Ploërmel.



Vide grenier

Dimanche 27 mars, l'association des parents d'élèves organisait un vide grenier à la salle des fêtes de Gourhel.

Quel plaisir de retrouver la possibilité de flâner, échanger et faire des affaires auprès des exposants. En effet, les contraintes COVID ont pendant des mois rendu ce genre d'évènement impossible. Ce vide grenier était donc synonyme d'un retour à la normale et une occasion à ne pas manquer.

Tout le monde en a profité : l'évènement affichait complet. Il n'y avait plus un mètre carré de libre. A tel point que certains ont exposé dans le hall d'entrée et à l'extérieur. Un vrai succès pour les organisateurs.



Brocéliande Sport Nature

Le beau temps est de retour, c'est le moment d'en profiter ! Sport et loisirs de plein air sont à l'honneur.

Des dizaines d'activités sont proposés sur le secteur, allant de la randonnée gourmande au randuro moto, il y en a pour tous les goûts !

Le cœur de ce festival c'est bien sur les 14 et 15 mai. 2 jours d'animations à la base nautique de Taupont où une multitudes d'activités pour toute la famille sont proposées. Ensuite le festival quitte le lac pour vous faire découvrir le secteur lors d'une randonnée pédestre ou vtt, une marche gourmande... Pour plus d'informations :

<https://www.ploermelcommunaute.bzh/>



ETAT CIVIL

Bienvenu à :

Willow MONIOLLE né le 11 avril—9 rue Julien GUILLAUME

Agenda

Vacances d'été

Les vacances scolaires débuteront le 7 juillet.

Communication numérique

Pour l'information du quotidien, consultez le site internet : www.gourhel.com

La Mairie utilise l'application de messagerie gratuite « panneapocket » pour les actualités communales urgentes.



HORAIRES DE MAIRIE

Ouverture au public :
Lundi 8h00 à 12h00, 14h00 à 17h30
Mardi, Mercredi et Jeudi de 8h00 à 12h00
Vendredi 8h00 à 12h00, 14h00 à 17h00
Kévin ARGENTIN, Maire,
reçoit sur rendez-vous.

GARDE MEDICALE

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
 - *En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
 - *Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
 - *Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit